



m

## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3<sup>e</sup> séance du mardi 14 septembre 2021

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2021/32 de la Municipalité, du 12 mai 2021 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 25'000'000.-, y compris intérêts intercalaires et coûts de main-d'œuvre interne, pour financer les prestations de service énergétique des SIL pour contribuer à la transition énergétique et au plan climat ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à la charge d'investissement du crédit mentionné au point 1 sur les rubriques 322 respectivement 334 des services concernés des SIL ;
3. sur le crédit mentionné au point 1, autoriser la Municipalité à allouer au maximum CHF 10'000'000.- sous forme de prêts d'actionnaire rémunérés pour financer le développement des activités de services énergétiques de la société LaZur Energie S.A., avec la possibilité d'utiliser si nécessaire jusqu'à 20% de ce maximum (soit CHF 2'000'000.-) comme apport de fonds propres à la société ;
4. d'informer le Conseil, par la Commission de gestion, et tout autre moyen qu'elle jugera approprié, des différents projets, de leur financement et de l'évolution du crédit d'investissement alloué

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatorze septembre deux mille vingt-et-un.

Le président :



Le secrétaire :